

Effectuer son service civique au sein du lycée V HUGO :

En quelques mots...

Vous effectuerez votre mission au sein du lycée essentiellement, mais vous êtes également susceptible d'accompagner des lycéens lors de sorties éducatives ou pédagogiques à l'extérieur des locaux. Vous contribuerez à l'animation de l'établissement. Les missions peuvent débuter entre octobre 2022 et janvier 2023 et se terminer en juillet 2023.

Votre mission

Objectifs

S'engager dans une mission de service civique, c'est s'investir dans une mission d'intérêt général.

Actions

Cette mission peut se décliner par exemple à travers les activités suivantes :

- participer à l'animation des semaines de l'engagement et de la démocratie scolaire lycéen,
- encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions du conseil de la vie collégienne ou lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques, animation de la cafeteria,) ;
- faciliter la coordination entre conseils de la vie lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), faciliter l'articulation avec les autres instances de l'établissement renforcer la capacité de communication des élus ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (mise en place de conventions...).

Le site pour candidater : <https://www.service-civique.education.gouv.fr>

référence de la mission : M220063346

Etre âgé(e) de plus de 18 ans

24 à 30 heures par semaine

Rémunération : l'indemnité de service civique est de 600,94€. Elle se décompose comme suit :

- Une indemnité nette de 489,59€
- Une prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport de 111,35€

- Et potentiellement, une majoration de l'indemnité sur critères sociaux pour les étudiants boursiers ou bénéficiaires du RSA de 111,45€